

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 17 JUILLET 2025

PROCÈS-VERBAL

Présents : PICARD Jean-Luc, RENOUD Bruno, MERLIN Béatrice, BURTIN Christian, DUBOIS Nathalie, MICHON Yves FAVIER Jean-Louis, THÊTE Patrice, DAUJAT Samuel, HENRI Nadine, ANDRÉ Nicolas, FLOUR Sylvie, HEUZÉ Guillaume, PUVILLAND Marie-Laure, HAMEL Philippe, JAILLET Aurélie, BOUILLOUX Didier, TISSOT Stéphanie

Excusée : Sylvie PEULET (a donné pouvoir à Nadine HENRI)

Secrétaire de séance : Nicolas ANDRÉ

- Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal est approuvé.
- Modification du PLU n° 6 portant sur l'identification d'un bâtiment en vue de sa réhabilitation
 - La MRAE a rendu un avis conforme indiquant qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.
Le conseil approuve cet avis.
Les personnes publiques associées ont donné un avis favorable au projet.
 - Le conseil décide de mettre le projet à disposition du public pendant 1 mois du 14 août au 14 septembre. Le dossier sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune. Le public pourra formuler ses observations sur un registre mis à sa disposition en mairie ou par mail à l'adresse contact@foissiat.com. A l'issue de cette période, l'urbaniste dressera un rapport qui sera présenté lors de la réunion de conseil municipal de septembre, pour approbation de la modification.
- Opération cœur de village
 - Les réunions publiques ont eu lieu. Les remarques ont été entendues.
 - Les travaux sur les réseaux débuteront fin août et la démolition du bâtiment aura lieu en septembre. Un barriérage va être mis en place pour sécuriser le site.
- Pont de la Rente
Le maire présente le résultat de l'étude de faisabilité de remplacement du pont effectuée par un cabinet d'ingénierie. La réfection de ce pont va engendrer un coût important de travaux. Une interrogation est en cours sur le choix du type d'ouvrage compte tenu du chiffrage annoncé.
- Fixation des amendes pour divagation des chiens et déjections canines.
Au vu de la multiplication des chiens errants et des déjections canines, et conformément aux articles L211-22 du Code Rural, et R632-1 du Code Pénal, le conseil décide d'instaurer une contravention de :
 - ✓ 150 € pour divagation des chiens présentant un danger
 - ✓ 38 € pour les chiens non dangereux
 - ✓ 150 € pour déjections canines.Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse et que les propriétaires doivent se munir de sacs pour les déjections canines.

- L'inauguration de la rue du stade et de ses équipements aura lieu le samedi 13 septembre à 10 heures.
- Compte-rendu des commissions
 - Voirie
 - Les travaux du programme voirie sont pratiquement terminés.
 - L'espace culture et loisirs est en cours de déménagement.
 - Affaires scolaires et communication
 - Le forum des associations annoncé le 7 septembre sur la place n'aura pas lieu en raison des travaux.
 - Aménagement
 - La bibliothèque ouvrira dans les anciennes salles paroissiales le samedi 26 juillet. L'installation de la téléphonie est prévue le 23 juillet.
 - Fibre optique. La fin du réseau cuivre est programmée en 2029. Tout le monde devra être raccordé à la fibre avant cette échéance.
 - Une reprise d'étanchéité des portails des pompiers sera effectuée par les Ets CURT.
 - Le carrelage endommagé de la terrasse de la salle multimédia sera remplacé.
 - Social, petite enfance
 - Un compte-rendu de la réunion du P'tit Resto est porté à la connaissance du conseil. Les manifestations ont plutôt bien fonctionné. Le bureau est dynamique. Un recrutement est en cours pour remplacer un agent qui part à la retraite. La présidente souhaite laisser sa place. Un recrutement de bénévoles est lancé.
 - Patrimoine
 - Rénovation du logement T3 clos du Chenevier. Les entreprises retenues sont : Ent. DAUJAT (plâtrerie, peinture, isolation), D3M (plomberie), SBE (électricité), Ent BUIRON (sol + menuiserie), GH CARRELAGES (faïences)
Pour un montant total de 32 982,70 € TTC.
 - Le conseil décide de confier la réfection de la toiture du logement du Clos du Chenevier à l'entreprise TISSOT pour un montant de 29 059,89 € TTC.
 - Rénovation du hall entrée et montée escalier accès logements ancienne mairie. Les entreprises retenues sont : Ent. PONCIN (peinture), D3M (plomberie), Ent. BUIRON : (sol + menuiserie), Ent. DELLIERE (électricité).
Pour un montant total de 28 903,99 € TTC
 - Le planning 2025/2026 de l'espace multisport est établi.
- Questions diverses
 - Le conseil est informé des divers incidents survenus à la déchetterie et dans les transports scolaires.
 - Un compte-rendu des diverses réunions est donné.

Le secrétaire,



Le maire,

